

**AVENANT DU 13 DECEMBRE 2010 A LA CONVENTION COLLECTIVE
DES ENTREPRISES DE COURTAGE D'ASSURANCES ET/OU DE
REASSURANCES DU 18 JANVIER 2002**

Entre les organisations soussignées, il est convenu de ce qui suit :

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 22 de la Convention collective du 18 janvier 2002, ainsi qu'à l'article 2 de l'avenant du 24 juin 2004, les partenaires sociaux, réunis en Commission Paritaire, ont décidé, après avoir négocié, de majorer de 1,6% au 1^{er} janvier 2011 les salaires annuels minima, fixés à l'annexe IV réévalués précédemment et en dernier lieu par l'avenant du 11 décembre 2009.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, la nouvelle grille des salaires minima est la suivante :


CLASSE	SALAIRES ANNUELS MINIMA En € (euros)
Classe A	17 321
Classe B	18 474
Classe C	19 628
Classe D	21 938
Classe E	25 979
Classe F	30 830
Classe G	35 793
Classe H	43 875

L'augmentation de 1,6% portant sur les salaires annuels minima conventionnels, il appartient cependant aux employeurs de vérifier à la fin de l'année 2011 que ce minimum annuel a été atteint par chaque salarié dans chaque classe, en tenant compte des calculs au prorata, et de verser le complément dans la négative.

Paris, le 13 décembre 2010

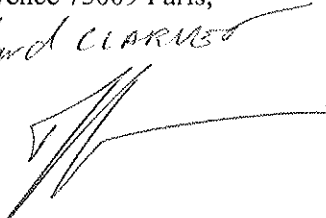
Pour la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA),
91, rue Saint-Lazare, 75009 Paris,

Han Morichon





Pour la CFE-CGC, le Syndicat National de l'Encadrement du Courtage et des Agences d'Assurances,
43, rue de Provence 75009 Paris,

Richard CLARKE



Pour la Fédération des Services C.F.D.T. (Branche Assurance),
Tour Essor, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex,

P. NEVEU D. ORAL
 

Pour le Syndicat National de l'Assurance et de l'Assistance - SN2A - C.F.T.C
Bourse du Travail, 21, rue Roque de Fillol, 92800 PUTEAUX

Pour la Fédération Nationale C.G.T. des Personnels des Secteurs Financiers (Assurance - Banque -
Crédit), Case 537, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex,

Pour la Fédération des Employés et Cadres C.G.T./F.O., Section Fédérale des Assurances,
28, rue des Petits Hôtels, 75010 Paris,